



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
**COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021/8

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six janvier à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Érald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Cécile GRAU, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jackie ROY

Madame Fatiha ZERAOULA donne procuration à Madame Cécile GRAU

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile GRAU

Madame Christine MARECHAL, donne procuration à Monsieur Érald GAST

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Jackie ROY

Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Monsieur Érald GAST

Monsieur Pierre POUILLEY donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Madame Sylvia GUERRERO donne procuration à Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Madame Pascale DOMECH donne procuration à Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Étaient absents : Monsieur Olivier AMANS

Secrétaire de séance : Madame Cécile GRAU

Date de convocation : 19 Janvier 2021

**Objet : Dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Equipements des Territoires Ruraux 2021 pour la réhabilitation d'un logement sis Avenue du Général De Gaulle – Priorité n°5.**

La ville de Lavelanet dispose d'un parc immobilier de logement qu'elle souhaite réhabiliter. Ainsi, elle dispose d'un immeuble situé au 43, Avenue du Général de Gaulle cadastré section C n°112 à Lavelanet, composé de 3 logements.

Afin de reconstituer une offre de logement en accord avec le contexte du centre-ville et la démolition des immeubles, la ville de Lavelanet met en œuvre la réhabilitation d'un logement communal vacant depuis trois ans. Il s'agit d'un logement du type T3, d'environ 80m<sup>2</sup>, au 1<sup>er</sup> étage, situé au 43 avenue du Général de Gaulle. Cela permettra de remettre sur le marché locatif un logement de qualité sans pour autant contribuer à augmenter excessivement l'offre de logements disponibles dans le marché. (cft fiche de projet ci-joint).

Le montant des travaux mentionnés susdits s'élève à hauteur de 19 443.16 € HT soit 23 331.80 TTC. Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'une part le plan de financement suivant, et d'autre part de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux pour un montant total de subvention de 4 861 €.

Tableau récapitulatif de l'opération globale.

Description	Montant (HT)
Travaux	19 443.16 €
<b>Total</b>	<b>19 443.16 € HT</b>

Financeurs	Montant en Euros	%
Etat – DETR 2021 Réhabilitation de logement	4 861 €	25 %
Autofinancement	14 582.16 €	75 %
<b>TOTAL</b>	<b>19 443.16 €</b>	<b>100%</b>

Par conséquent il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Oùï l'exposé de son Président,  
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à la majorité des suffrages exprimés (**25 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** Madame Sylvia GUERRERO,  
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Pascale DOMECC)

- **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire telles présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2021 et pour un montant de 4 861 €,
- **CONFIRME** que les crédits concernant les actions listées ci-avant, seront prévus au(x) budget(s) correspondant(s),
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire  
Marc Sanchez

